

## Note 2006 / 6

### Secrétaire général de la Convention: Vacance de poste

*Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de... et a l'honneur de se référer à ce qui suit :*

Les Parties contractantes ont été informées que le contrat du Secrétaire général de la Convention, M. Peter Bridgewater, se termine au 31 juillet 2007. M. Bridgewater a fait savoir qu'il désire se consacrer à d'autres activités et ne souhaite pas renouveler son contrat. L'avis de vacance de poste est joint à la présente Note, de même que les critères de sélection et la marche à suivre pour postuler.

Les Parties contractantes sont invitées à identifier des candidats pour ce poste et à leur demander d'envoyer leur candidature. À noter que la procédure adoptée par le Comité permanent ne nécessite pas que les candidats soient présentés officiellement par les Parties contractantes ni que celles-ci approuvent leur candidature. Toute personne considérant qu'elle remplit les conditions du poste peut présenter sa candidature. **La date limite est fixée au 12 janvier 2007.** Les candidatures seront traitées, et un accusé de réception sera envoyé, par le Département des ressources humaines de l'UICN, en conformité avec les procédures de recrutement du Secrétariat dans le cadre de l'accord relatif aux services conclu entre le Secrétariat et l'UICN.

Le processus agréé par le Comité permanent pour la sélection du nouveau Secrétaire général est le suivant :

- Le Président et le Vice-président du Comité permanent et le Président du Sous-groupe des finances se réuniront le 9 février 2007 pour passer en revue toutes les candidatures et préparer une « longue » liste sélective de candidats.
- Juste avant la 35<sup>e</sup> réunion du Comité permanent, le 13 février 2007, les membres du Groupe de travail spécial sur la gestion, établi conformément à la Résolution IX.24, se réuniront pour examiner ce premier groupe de candidatures sélectionnées, et pour préparer une liste sélective recommandée. La liste des membres du Groupe de travail spécial sur la gestion est annexée à la présente Note.
- Lors de sa 35<sup>e</sup> réunion, du 14 au 16 février 2007, le Comité permanent fonctionnera comme premier comité de sélection, conformément à la décision SC26-45. Ce premier comité de sélection se mettra d'accord sur une liste de candidats qui seront invités à un entretien.
- Le Comité permanent à sa 35<sup>e</sup> réunion nommera également le second comité de sélection qui conduira les entretiens et sélectionnera le candidat qui sera nommé.

- L'ordre du jour de la 35e réunion du Comité permanent a été revu de manière à laisser assez de temps pour ce processus.
- Les entretiens seront menés les 22 et 23 mars 2007 par le second comité de sélection. Le nom et les caractéristiques du candidat retenu seront ensuite communiqués aux membres du Comité permanent, pour approbation d'ici au 30 mars 2007.
- La décision du Comité permanent devrait être communiquée au candidat choisi pendant la semaine du 2 avril 2007. Toutes les Parties contractantes seront informées par Note diplomatique dès que le Secrétariat aura reçu par écrit le consentement du candidat retenu.

*Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente Note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la mission permanente de.... les assurances de sa très haute considération.*

Gland, le 30 novembre 2006

Annexes:    Annonce de vacance de poste  
              Liste des membres du Groupe de travail spécial sur la gestion